



## DELIBERATION N° D.2019-04-02 du Conseil communautaire du 2 avril 2019

### Budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice 2019.

Date d'affichage: 3 avril 2019

Date de la convocation : 27 mars 2019

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : Mme Golka

Rapporteur : M. Delaporte

**Président** : M. François DE MAZIÈRES

**Sont présents** :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibération 2019-04-01), M. Jean-François PEUMERY, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Richard DELEPIERRE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération 2019-04-01), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT (sauf délibérations 2019-04-16 à 19), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibération 2019-04-01), M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2019-04-07 à 19), M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibération 2019-04-01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (sauf délibérations 2019-04-15 à 19), M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés** :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIÉ,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,  
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Olivier DELAPORTE,  
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Bruno DREVON,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Magali LAMIR,  
Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Béatrice RIGAUD-JURE,  
M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-7, L.2312-1 à L.2312-3, L.5211-36 et L.5216-8 ;

Vu la délibération n° 2018-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative au budget primitif 2018 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2018-12-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 décembre 2018 relative notamment à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° D.2019-02-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 février 2019 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2019-04-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2019 relative aux rapports 2019 de la communauté d'agglomération en matière de développement durable, d'égalité femmes/hommes et de mutualisation ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 mars 2019.

- 
- Lors de sa séance du 5 février 2019, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, présenté par le Vice-président aux finances.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif de l'Intercommunalité.

- Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2019 dont la synthèse vous est présentée.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 180 948 000 € et en investissement à 28 291 965,07 € (reports inclus).

Afin de lui permettre d'équilibrer son budget primitif sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt, Versailles Grand Parc a décidé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice budgétaire 2018 (excédent de la section de fonctionnement), comme l'y autorise la réglementation comptable, sous réserve de disposer d'un tableau des résultats et d'une balance visée par le comptable (documents joints à cette délibération).

Pour l'année 2018, l'excédent de la section de fonctionnement s'établit, en arrondi, à 10 millions €.

Il est proposé que cet excédent soit utilisé comme suit :

- 3,1 millions € sont destinés à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2019, compte tenu des restes à réaliser,
- 6,9 millions € permettent de couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de 2019 et contribuent en totalité à l'autofinancement des investissements.

En plus détaillé cela donne :

En euros	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultat 2018</b>				
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2018		10 057 868,46		2 486 977,91
Reports			7 738 965,07	2 134 483,00
Excédent de fonctionnement affecté pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement		- 3 117 504,16		3 117 504,16
Résultat 2018 anticipé	-	6 940 364,30	7 738 965,07	7 738 965,07

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2019 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

Il est précisé que le vote des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte du vote du budget, présentée à cette même séance, conformément à l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales. La liste des subventions n'est ainsi pas annexée au budget primitif dans ce but.

La délibération relative au rapport sur la situation interne et territoriale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable, au rapport égalité femmes/hommes et au rapport mutualisation, précédemment présentée lors de cette séance du Conseil, sera également transmise avec le budget au représentant de l'Etat dans le département.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, décide :**

- 1) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'un montant de 10 057 868,46 €, est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 3 117 504,16 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 6 940 364,30 € ;
- 2) de voter le budget primitif 2019 de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2019 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invt	Solde global
	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
Proposition de reports				7 738 965,07	2 134 483,00	- 5 604 482,07	- 5 604 482,07
001 - Solde d'investissement reporté					2 486 977,91	2 486 977,91	2 486 977,91
002 - Solde de fonctionnement reporté		6 940 364,30	6 940 364,30			-	6 940 364,30
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					3 117 504,16	3 117 504,16	3 117 504,16
<b>A / Sous-total résultat 2018 anticipé</b>	-	<b>6 940 364,30</b>	<b>6 940 364,30</b>	<b>7 738 965,07</b>	<b>7 738 965,07</b>	-	<b>6 940 364,30</b>
mouvements réels	167 348 000,00	173 507 635,70	6 159 635,70	20 053 000,00	6 953 000,00	- 13 100 000,00	- 6 940 364,30
mouvements d'ordre	13 600 000,00	500 000,00	- 13 100 000,00	500 000,00	13 600 000,00	13 100 000,00	-
<b>B/ Sous-total BP 2019 hors affectation du résultat 2018</b>	<b>180 948 000,00</b>	<b>174 007 635,70</b>	<b>- 6 940 364,30</b>	<b>20 553 000,00</b>	<b>20 553 000,00</b>	-	<b>- 6 940 364,30</b>
<b>C / Cumul équilibre BP 2019 avec résultat 2018 repris par anticipation (A + B)</b>	<b>180 948 000,00</b>	<b>180 948 000,00</b>	<b>- 0,00</b>	<b>28 291 965,07</b>	<b>28 291 965,07</b>	-	<b>0,00</b>

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 58*

*Nombre de pouvoirs : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de Mme Zenon et 1 voix contre de M. Durand).*